



NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),
Sites of Community Importance (SCI) and
for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0001022

SITENAME Grunewald

TABLE OF CONTENTS

- [1. SITE IDENTIFICATION](#)
- [2. SITE LOCATION](#)
- [3. ECOLOGICAL INFORMATION](#)
- [4. SITE DESCRIPTION](#)
- [5. SITE PROTECTION STATUS](#)
- [6. SITE MANAGEMENT](#)
- [7. MAP OF THE SITE](#)

1. SITE IDENTIFICATION

1.1 Type B	1.2 Site code LU0001022	Back to top
----------------------	-----------------------------------	-----------------------------

1.3 Site name

Grunewald

1.4 First Compilation date 1996-11	1.5 Update date 2023-11
--	-----------------------------------

1.6 Respondent:

Name/Organisation:	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Address:	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
Email:	natura2000@mev.etat.lu

1.7 Site indication and designation / classification dates

Date site classified as SPA:	0000-00
National legal reference of SPA designation	No data
Date site proposed as SCI:	1998-12
Date site confirmed as SCI:	2004-12
Date site designated as SAC:	2009-11
National legal reference of SAC designation:	Règlement grand-ducal du 28 octobre 2022 désignant zone spéciale de conservation la zone "Grunewald". #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/10/28/a548/jo#

2. SITE LOCATION

2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

Longitude
6.18676

Latitude
49.66177

M	1308	Barbastella barbastellus			p	5	50	i	R	G	A	B	B	B
P	1381	Dicranum viride			p				R	M	B	B	B	B
I	1060	Lycaena dispar			p				P	DD	D			
M	1323	Myotis bechsteinii			c				R	G	B	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus			c				P	DD	D			
M	1324	Myotis myotis			c		250	i	P	G	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum			c				P	DD	D			
P	6985	Vandenboschia speciosa			p				P	DD	D			

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

Species			Population in the site					Motivation						
Group	CODE	Scientific Name	S	NP	Size		Unit	Cat.	Species Annex		Other categories			
					Min	Max		C R V P	IV	V	A	B	C	D
I		Aricia agestis						P			X			
I		Barbitistes serricauda						P			X			
P		Blechnum spicant						P			X			
P		Buxbaumia aphylla						P			X			
P		Carex distans						P			X			
P		Carex pilosa						P			X			
P		Corynephorus canescens						P			X			
I		Decticus verrucivorus						P			X			
I		Euthystira brachyptera						P			X			
I		Lasiommata maera						P			X			
M	1322	Myotis nattereri						P	X		X			
M	1331	Nyctalus leisleri						P	X		X			
M	1312	Nyctalus noctula						P	X		X			
I		Polyommatus (Lysandra) bellargus						P			X			

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, Fu = Fungi, I = Invertebrates, L = Lichens, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **CODE:** for Birds, Annex IV and V species the code as provided in the reference portal should be used in addition to the scientific name
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting, (see [reference portal](#))
- **Cat.:** Abundance categories: C = common, R = rare, V = very rare, P = present
- **Motivation categories:** IV, V: Annex Species (Habitats Directive), A: National Red List data; B: Endemics; C: International Conventions; D: other reasons

4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N10	0.4
N06	0.2
N26	2.2
N23	0.1
N22	0.1
N16	74.2
N27	2.6
N21	0.1
N07	0.3
N09	0.3
N17	19.5
Total Habitat Cover	100

Other Site Characteristics

Situation :La zone s'étend sur une partie des territoires des communes de Junglinster, Niederanven, Sandweiler, Luxembourg, Walferdange, Steinsel, et Lorentzweiler, située entre les localités et lieux du Kirchberg au Sud-Ouest, Bofferdange au Nord-Ouest, Gonderange au Nord-Est et Findel au Sud-Est. Elle couvre l'ensemble du massif forestier du « Gréngewald », incluant des herbages en lisière des forêts. Milieu physique :La zone se trouve sur le plateau du Grès du Luxembourg entrecoupé par des vallons de pentes assez raides. La base géologique est constituée par les affleurements des couches de l'Hettangien inférieur à Psiloceras planorbis. Ces couches sont composées de marnes grises avec intercalation de bancs de calcaire et de calcaire gréseux, supportant les Grès du Luxembourg. Localement, affleurent les couches du Keuper, composées des marnolites compactes, elles même composées de marnes bariolées avec intercalation de bancs de dolomie et couches de gypse qui apparaissent au sommet de la couche. Celle-ci est surmontée des couches du Rhétien, grès et marnes feuilletés noirs et argile rouge dite de Levallois. Les sols de la zone sont de type sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés ou, localement, modérément gleyifiés. Occupation du sol :La zone est presque entièrement couverte par la forêt. La forêt feuillue représente presque 4/5e des surfaces boisées et est très largement dominée par la hêtraie acidophile (hêtraie à luzule) et mésophile (hêtraie à mélique et aspérule). Les résineux, quant à eux, couvrent moins d'1/5e des surfaces boisées et sont dominés par les épicéas. Les terres agricoles (quelques pourcents) se trouvent pour la plupart en périphérie ou constituent des îlots à l'intérieur du massif forestier, et comprennent majoritairement des prairies et pelouses (environ 2/3 des milieux agricoles). A noter la présence de landes, pelouses sèches et prairies mésophiles dans la zone. Les milieux à végétation arbustive sont essentiellement composés par la végétation des coupes forestières et des fourrés d'épineux.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Habitats » :Quatorze types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont trois habitats prioritaires, sont recensés sur ce site, ainsi que neuf espèces de l'annexe II de ladite directive. En termes de surface, l'intérêt majeur réside dans l'étendue et l'état des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) et des hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130). Ces formations forestières sont relativement fréquentes dans le pays mais sont en général d'une superficie beaucoup plus restreinte. Le « Gréngewald » est un des seuls massifs forestiers où ces formations couvrent une telle surface et où la proportion des forêts de conifères reste assez faible. Dans les fonds de vallons, le long des cours d'eau, subsistent des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0*) ; également un habitat prioritaire. Sur des sols marneux ou argileux se situent des chênaies pédonculées ou des chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) et à une station riche en calcaire se situe une hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion* (9150). Selon la topographie et la nature du sol, ces formations sont associées à des micro-stations telles que des sources, mardelles, marais, landes ou falaises. A noter la présence de sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) (7220*) ; un habitat prioritaire. Une boulaie marécageuse subsiste qui cependant ne représente pas les caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire mais sera gérée néanmoins en vue de son maintien voire du rétablissement de son état de conservation. Au niveau des landes, il y a lieu de mentionner quelques forêts présentant des micro-stations de landes à callune. Les roches et falaises présentent majoritairement les caractéristiques de pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220), cependant quelques-unes sont à qualifier en tant que pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210). En ce qui concerne les chauves-souris inféodées aux milieux forestiers, il y a lieu de mentionner le Grand Murin *Myotis myotis*, le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* et la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* qui figurent sur l'annexe II de la directive « Habitats ». Par rapport aux espèces floristiques figurant sur la même annexe II, la présence de la mousse Dicrane vert *Dicranum viride* et celle de la fougère *Trichomanes* remarquable *Trichomanes speciosum* (syn. : *Vandenboschia speciosa*) - la deuxième n'est présente que sous forme de gamétophyte - est à souligner. Dans la périphérie des massifs forestiers, en lisières ou en clairières se trouvent des landes, pelouses sèches ou prairies mésophiles à humides, en partie avec une grande richesse floristique. Dans ce sens, il faut mentionner notamment les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (6210*) ; un habitat prioritaire. Quelques surfaces de landes sèches européennes (4030) subsistent. Au niveau des prairies mésophiles à humides, il y a lieu de citer les prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (6510), ainsi que les prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-

limoneux (*Molinion caeruleae*) (6410). D'ailleurs au niveau des zones humides ainsi que le long des cours d'eau et des lisières forestières, les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) représentent un habitat important pour différentes espèces et jouent un rôle important pour la connectivité écologique. Différentes espèces sont inféodes à ces milieux ouverts ou de transition vers les milieux forestiers, dont notamment les deux espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II de la directive « Habitats », le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*. Au niveau des landes, pelouses sèches et prairies maigres, la population du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* pourrait être rétablie, tandis qu'au niveau des herbages humides, le Cuivré des marais *Lycaena dispar* est présent. Finalement, la zone est riche en mares, mardelles et plans d'eau, dont certains correspondent à des plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150). Autres intérêts écologiques : Les massifs forestiers et les environs sont occupés par le Muscardin *Muscardinus avellanarius*, la Martre des pins *Martes martes* et le Chat forestier *Felis silvestris*, ainsi que différentes espèces de chauves-souris visées par l'annexe 4 de la directive « Habitats ». Les nombreuses micro-stations telles que pelouses sèches et landes, zones de falaises ou encore zones humides sont marquées par la présence de différentes espèces caractéristiques, rares ou menacées telles que l'Alyte accoucheur *Alytes obstetricans* ou la Coronelle lisse *Coronella austriaca*. En outre, les grands massifs forestiers abritent plusieurs espèces d'oiseaux caractéristiques, visées par l'article 4 de la directive « Oiseaux », dont notamment le Pic noir *Dryocopus martius*, le Pic mar *Dendrocopos medius* et le Pic cendré *Picus canus*. Le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* y niche. Les herbages richement structurés abritent la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et le Torcol fourmilier *Jynx torquilla* en période de reproduction, tandis que le Milan royal *Milvus milvus*, et le Milan noir *Milvus migrans* viennent pour chasser au niveau des milieux ouverts.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
M	E01		o
H	D01.02		i
L	D04.01		o
H	B02.03		i
M	K04.05		i
H	E01		i
M	F03.01		i
H	B02.04		i
M	D04.01		i
M	D01.01		i
L	G01.02		i
H	A04.03		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	A04.02.02		i
M	A03.02		i
M	A04.02		i
M	F03.01		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

ECAU, 1993; Dossier de classement: Réserve naturelle "Luxembourg-Kuebeberg", (RN PS 05). - Ministère de l'Environnement, Luxembourg.
 ERPELDING, André (1989); 1989; Beitrag zur Kenntnis der Schwebfliegenfauna Luxemburgs (Diptera, Syrphidae). Paiperlek 11(1), 17-29.
 FELTEN C., 2006; Vorkommen und Zustand der Moorwälder in Luxemburg. Ministère de l'Environnement, Luxembourg.
 FRISING, Arno (1992); 1992; Ökologische Studie verschiedener Trockenstandorte auf landwirtschaftlichen Grenzertragsflächen. In Rahmen des Forschungsprojektes: "Etude systématique des Ecosystèmes Luxembourgeois. Kurztitel : "Synökologie Trockenstandorte". OEKOFONDS, 1992; Etude phytosociologique et cartographie au lieu-dit Haedchen. Rapport préliminaire
 REICHLING, Léopold (1981); 1981; 30 années d'observations floristiques au Luxembourg 1949 - 1979. Bull. SNL 83-84(1978-1979), 75-95.
 WERNER, Jean (1981); 1981; Observations bryologiques au Grand-Duché de Luxembourg. Bull. SNL 83-84(1978-1979), 97-111.
 WERNER, Jean (1988); 1988; Excursion du 08 août 1987 à Walferdange. Travaux de la Société en 1987. Bull. SNL 88(1988), 174-175.
 WERNER, Jean (1992); 1992; Moosflora und -Vegetation der Mesobrometen ueber Steinmergelkeuper im luxemburger und bitburger Gutland. Luxembourg, 1992

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]

LU02	4.6
------	-----

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Laangmuer	+	3.2
LU02	Kuebebiereg	*	1.0
LU02	Sonnebiereg	*	0.4
LU06	Pelouses calcaires de la région de Junglinster	/	

5.3 Site designation (optional)

Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zonesspéciales de conservation.(Mém. A - 220 du 17 novembre 2009, p. 3834)Règlement grand-ducal du 28 octobre 2022 désignant zone spéciale de conservation la zone "Grunewald".#http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/10/28/a548/jo#

6. SITE MANAGEMENT

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/> Yes	Name: Grunewald Link: https://data.legilux.public.lu/filestore/eli/etat/adm/amin/2021/11/22/b4526/jo/fr/pdfa/eli-etat-adm-amin-2021-11-22-b4526-jo-fr-pdfa.pdf
<input type="checkbox"/> No, but in preparation	
<input type="checkbox"/> No	

6.3 Conservation measures (optional)

Principes de gestionLes pelouses calcaires du site sont particulièrement menacées par l'abandon. L'envahissement par des ligneux et par certaines graminées très compétitives (*Brachiopodium pinnatum*) a atteint un stade où des interventions d'urgence s'imposent. La gestion des prairies maigres de fauche pourrait être assurée moyennant des contrats d'extensification.La pelouse calcaire de sables xériques présente sur le site est également fortement menacée par l'absence d'une gestion appropriée. Des interventions régulières seraient nécessaires pour maintenir les pelouses de sables dans un stade pionnier.La tourbière boisée, biotope très rare, est menacée par des plantations forestières non adaptées. Il faudra également essayer de restaurer les conditions hydrologiques du site perturbé par des fossés de drainage.La gestion des forêts de feuillus occupant une surface très importante dans le site devrait se faire selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Une mise en réserve intégrale pourrait s'envisager pour les parties les plus représentatives de la hêtraie du Luzulo-Fagetum et du Asperulo-Fagetum.Pour les espèces de chauve-souris, une étude approfondie devrait être envisagée afin de déterminer la taille des populations présentes et d'établir un plan de gestion spécifique. La présence de troncs d'arbres morts avec des cavités est certainement un des facteurs clés pour la survie de certaines espèces.Les objectifs spécifiques de conservation de la zone spéciale de conservation, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire visés, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont :1° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0*) :a) restauration et extension surfacique des forêts alluviales ;b) restauration de la dynamique naturelle de la plaine alluviale ;c) abandon de l'exploitation ;2° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) (7220*) :a) conservation et restauration des sources pétrifiantes ;b) préservation de l'écoulement ;c) installation d'un périmètre de protection autour des sources pétrifiantes et aménagement d'îlots de vieillissement ;3° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110), des hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) et des hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (9150) :a) préservation et restauration des futaies feuillues ;b) préservation et restauration des micro-stations ;c) préservation de gros arbres, d'arbres de classes d'âge avancées, d'arbres biotopes et d'arbres morts ;d) aménagement de lisières structurées ;e) désignation d'îlots de vieillissement et de forêts en évolution libre ;4° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des chênaies pédonculées ou des chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) :a) préservation et restauration des futaies feuillues ;b) préservation et restauration des micro-stations ;c) préservation de gros arbres, d'arbres de classes d'âge avancées, d'arbres biotopes et d'arbres morts ;d) aménagement de lisières structurées ;e) aménagement d'îlots de vieillissement ;5° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Grand Murin *Myotis myotis* : a) préservation et restauration de futaies feuillues de classes d'âge avancées ;b) aménagement de lisières structurées et d'îlots de vieillissement ;c) amélioration de la connectivité écologique ;6° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des

populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* et de la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* :a) préservation et restauration de futaies feuillues stratifiées irrégulières présentant des strates herbacées et arbustives ;b) préservation de gros arbres, d'arbres de classes d'âge avancées, d'arbres biotopes et d'arbres morts ;c) préservation et restauration de mardelles ;d) aménagement de lisières structurées et d'îlots de vieillissement ;7° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Dicrane vert *Dicranum viride* :a) préservation et restauration des futaies feuillues ;b) préservation de gros arbres, d'arbres de classes d'âge avancées, d'arbres biotopes et d'arbres morts ;c) aménagement d'îlots de vieillissement ;8° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) et des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) :a) préservation et restauration des falaises ;b) préservation et restauration des futaies feuillues ;c) aménagement d'un périmètre de protection autour des falaises et aménagement d'îlots de vieillissement ;9° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Trichomanes remarquable *Trichomanes speciosum* :a) préservation et restauration des falaises et roches ;b) installation d'un périmètre de protection autour des falaises et roches, et aménagement d'îlots de vieillissement ;10° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* :a) préservation et restauration des pâtures riches en structures paysagères telles que vergers, bocages, bosquets et ripisylves, ainsi que des lisières forestières structurées ;b) amélioration de la connectivité écologique ;c) renonciation à l'emploi d'insecticides ;11° rétablissement de l'état de conservation favorable des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (6210*) :a) préservation, restauration et extension surfacique des pelouses sèches ;b) gestion par pâturage ou fauchage extensif ;c) renonciation à l'emploi de fertilisants ;12° rétablissement de l'état de conservation favorable des landes sèches européennes (4030) :a) préservation, restauration et extension surfacique des landes ;b) gestion par pâturage extensif ou fauchage pluriannuel ;c) renonciation à l'emploi de fertilisants ;13° rétablissement de l'état de conservation favorable des prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (6510) :a) préservation, restauration et extension surfacique des prairies mésophiles ;b) exploitation extensive, y favoriser le fauchage tardif ;c) renonciation à l'emploi de fertilisants ;14° rétablissement de l'état de conservation favorable des prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (6410) :a) préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides ;b) exploitation très extensive, y favoriser le fauchage très tardif ;c) renonciation à l'emploi de fertilisants ;15° rétablissement de l'état de conservation favorable des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) :a) maintien ou restauration surfacique des ourlets le long des cours d'eau et lisières forestières ;b) fauchage très tardif, voire pluriannuel en vue de l'amélioration de la connectivité écologique ;16° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Cuivré des marais *Lycaena dispar* :a) restauration et extension surfacique des prairies humides, bandes herbacées et mégaphorbiaies ;b) exploitation extensive, y favoriser le fauchage très tardif ;c) préservation des bandes refuges à fauchage pluriannuel ;d) amélioration de la connectivité écologique ;e) renonciation à l'emploi d'insecticides ;17° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des lacs et plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150) :a) préservation et restauration des plans d'eau ;b) aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0001022

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).